

la motion à l'étude permet aux partis de l'opposition d'être gagnants, puisqu'ils ont beaucoup plus de latitude pour critiquer, analyser et discuter des prévisions budgétaires d'une façon ordonnée.

Alors, monsieur le Président, je veux bien croire à la bonne volonté des partis d'opposition au sujet de la nécessité de disposer, dans un délai raisonnable, de ce travail accumulé, et en particulier, de ce dont nous discutons aujourd'hui, les travaux de subsides. J'ai confiance que le parti progressiste conservateur, à défaut d'avoir consenti jusqu'à aujourd'hui à ce genre d'ordre de la Chambre, à défaut d'avoir fait des contre-propositions, j'ai confiance que dans l'étude de cette motion visant à un ordre spécial de la Chambre, étude que je souhaite très courte pour que nous puissions disposer des très nombreux autres projets de loi urgents, accumulés, résultat de deux élections successives dans un an, j'ai confiance que le parti progressiste conservateur va se montrer raisonnable et qu'il va manifester la bonne volonté souhaitée par Son Excellence le Gouverneur général.

J'ai confiance, et je le dis d'une façon sincère, que ce parti va nous permettre de travailler d'une façon efficace, parce que nous leur offrons dans cette ordonnance quelque chose de plus généreux que ce qui normalement est accordé à l'opposition en vertu du Règlement de la Chambre. Et je suis certain que mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, va collaborer pour que cette bonne volonté soit manifeste. Je suis convaincu qu'il va donner la preuve dans ce débat que cette bonne volonté requise par Son Excellence le Gouverneur général est possible entre les trois partis de la Chambre, et voilà pourquoi aujourd'hui je demande au parti progressiste conservateur d'accepter la générosité du gouvernement, d'admettre qu'effectivement l'ordre proposé est beaucoup plus généreux que celui qui est stipulé dans le Règlement de la Chambre, s'il avait été applicable. De plus je suis bien conscient du fait qu'il peut y avoir un débat pour peut-être obtenir des explications sur l'ordre de la Chambre requis, mais je pense que le parti progressiste conservateur a aujourd'hui une très bonne occasion de prouver qu'il est désireux de voir le Parlement disposer efficacement du travail législatif accumulé, résultat d'une situation extraordinaire, savoir, deux élections en moins d'un an.

● (1530)

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et je demande des éclaircissements. Je sais que le président du Conseil privé ne chercherait pas à tromper intentionnellement la Chambre. Tout au long de son exposé, il a fait allusion à des déclarations faites par Son Excellence le Gouverneur général dans le cadre du discours du trône comme s'il s'agissait de déclarations personnelles de Son Excellence. L'autre jour, monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec le Gouverneur général et il n'a jamais dit un mot au sujet de ce problème.

Le budget supplémentaire (A)

● (1540)

Je me demande si le président du Conseil privé voudrait se donner la peine de préciser que le discours du trône, bien qu'il soit lu par le Gouverneur général, est tout de même dirigé par le premier ministre et ses collègues du cabinet, dont le président du Conseil privé.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, il est évident que le discours du trône, dont j'ai cité l'extrait, parle par lui-même. Quant aux interprétations que peut y donner mon collègue ainsi que les conversations privées qu'il peut avoir eues avec ceux qui ont pu participer à la rédaction du discours du trône, je ne peux en témoigner, je n'étais pas présent. Mais selon l'extrait que j'ai cité, il est évident qu'il existe dans ce pays une volonté que le gouvernement cesse de se traîner les pieds et soit efficace dans l'exécution de ses travaux. Et c'est tout ce que j'ai voulu mentionner, et ces paroles sont tirées du discours du trône, et nous voulons agir, monsieur le président, en respectant le plus possible les droits du parti progressiste conservateur et des autres partis de l'opposition. Sur ce point nous voulons accorder aux partis de l'opposition encore plus de latitude et plus de temps que ne le prévoit le Règlement. Voilà exactement ce que propose l'ordre actuellement à l'étude à la Chambre.

Alors je demande au député, au nom de quel principe il renonce à une générosité semblable de la part du gouvernement. A mon avis, cela ne tient pas.

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demande vraiment s'il convient de reprocher quoi que ce soit au Gouverneur général relativement au discours du trône qu'il a lu il y a deux semaines et demie. Je me réjouis que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) ait rappelé aux Canadiens que ce discours ne peut être attribué au Gouverneur général qui ne fait que le lire au nom du gouvernement. «A thing of beauty is a joy forever».

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En nous offrant ce cadeau, le Président du Conseil privé (M. Pinard) cherche à se montrer généreux. Il veut donner un présent aux députés de notre parti. Il veut nous offrir quelque chose que nous n'avons jamais eu. Il veut accorder à l'opposition des jours supplémentaires au cours d'une période donnée. C'était vraiment touchant de l'entendre nous décrire ce qu'il voulait nous donner. Nous ne voulons pas qu'on nous donne quoi que ce soit. Nous estimons que les droits du Parlement sont des droits, et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un présent de la part du gouvernement.

Nous croyons que les députés ont des droits, que l'opposition a des droits et que le gouvernement a lui aussi des droits. Il a les droits que lui confère la majorité et s'il ne les exerce pas avec bon sens, équilibre et discrétion, c'en est fait de nos droits à nous.